

La lettre de mon notaire

Reprendre une exploitation agricole



Crédit photo : Adobe Stock

Quelles sont les étapes pour reprendre une exploitation agricole ?

Une exploitation agricole peut se définir comme une unité de production de cultures et/ou d'élevage d'animaux destinés à la consommation et la vente et gérée de façon indépendante.

1 - S'informer auprès d'un point accueil installation

Le point accueil installation (PAI) accueille les porteurs de projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole. Il a trois missions : informer (démarches, aides et formations, etc...) ; guider vers les bonnes structures et finaliser le pré-projet de reprise ; assister dans l'établissement d'une auto-évaluation.

2 - Chiffrer son projet

Il faut évaluer la viabilité du projet et définir ses besoins et stratégie à l'aide d'une étude de marché (étudier la concurrence et les besoins du public cible) et business plan intégrant un plan de financement, un bilan, un compte de résultats et un plan de trésorerie prévisionnels. Ces éléments peuvent être élaborés avec le PAI.

3 - Se former

Même si l'expérience de terrain est précieuse, il est recommandé d'avoir une formation solide pour connaître la réglementation agricole. Un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) peut être réalisé avec un conseiller en installation agricole, notamment au Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé. Il permet d'acquérir des connaissances en gestion, production, maintenance et en relations humaines. Il peut comprendre des formations diplômantes, des stages de préparation à

l'installation ou une formation continue.

4 - Trouver une exploitation agricole

Il existe plusieurs solutions pour trouver une exploitation à reprendre : consulter le répertoire départ installation (RDI) géré par la Chambre d'agriculture qui recense les offres d'exploitations agricoles à reprendre ; participer à des événements dédiés à la reprise d'entreprises qui permettent d'entrer en relation avec des agriculteurs cédants ; consulter les annonces locales dans les journaux, les sites d'annonces et les réseaux professionnels ; consulter le PAI.

Quelles sont les démarches administratives à réaliser lors d'une reprise d'exploitation agricole ?

Pour officialiser la reprise de l'exploitation, le repreneur doit réaliser quelques démarches : obtenir une autorisation d'exploiter auprès de la DDTM via l'outil LOGICS ; déposer un dossier de demande d'aides à la Chambre de l'agriculture ; créer ou mettre à jour son entreprise agricole sur le Guichet unique ; s'affilier à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Comment obtenir la dotation jeunes agriculteurs (DJA) ?

La DJA est une aide financière accordée par l'Union Européenne via le FEADER dont le montant varie en fonction des régions. Elle s'adresse aux chefs d'exploitation agricole s'installant pour la première fois à condition notamment d'avoir moins de 40 ans, d'être un agriculteur actif, d'être titulaire d'un diplôme, titre ou certificat agricole de niveau 3 ou 4 ou supérieur ou de prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40

mois au cours des 5 dernières années ; de justifier d'un plan d'entreprise viable sur 4 ans.

Pourquoi consulter un notaire ?

Expert du droit rural, le notaire vous accompagne tout au long de votre projet de reprise. Il vous expliquera la réglementation à respecter en matière agricole, et pourra rédiger des statuts sur mesure pour votre entreprise agricole.

Pour en savoir plus sur les démarches administratives à réaliser lors d'une reprise d'exploitation agricole

EN SAVOIR +



Cachet de l'office

